Délibération n° 2023.006

Séance du 02/02/2023 N° ordre : 06



Nombre de Conseillers

En exercice : 27Présents : 17Excusés : 10Votants : 21

dont 4 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	21	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET:

AFFAIRES BUDGETAIRES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES AUPRES DE L'AGGLO – FST : Restructuration du Groupe Scolaire du Bourg

Tranche A-1

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux février deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique

PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane

RAYNAUD.

EXCUSES: Alain ISELIN, André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOU-

DY), Thierry DUPONT (pouvoir donné Alain LAPACHERIE), Sylvie POLOMACK, Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste

POUMEAU.

SECRETAIRE: Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune a lancé une restructuration du groupe scolaire du bourg afin notamment de réduire les dépenses de fonctionnement, de moderniser l'établissement et de le mettre aux normes ;

Considérant que ces travaux consistent à un recloisonnement intérieur des salles de classes et d'activité, au remplacement des menuiseries, la mise aux normes de l'électricité, la réalisation de faux plafond, un rafraichissement des peintures et des carrelages etc...;

Considérant que ces travaux se feront en 2 tranches dont la tranche A-1 est estimée à 500 000 € HT ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier pour 2023 d'une aide auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive au titre du Fond de Soutien Territorial à hauteur de 20 % avec un plafond d'assiette éligible de 150 000 € ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- DECIDE de réaliser les travaux de restructuration du Groupe scolaire Raymond Raoul Blusson dont le montant estimatif de la tranche A-1 de travaux s'élève à 500 000 € HT.
- SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2023 auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) au titre du FST :

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
500 000 €	FST	20 %	150 000 €	30 000 €

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 06/02/2023

Date de télétransmission en préfecture : 06/02/2023

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20230202-DL2023_06-DE Date de télétransmission : 06/02/2023 Date de réception préfecture : 06/02/2023

Délibération n° 2023.006

Séance du 02/02/2023 N° ordre : 06

Suite n° 1

- ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention ETAT (DETR)	185 000 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000 €
Autofinancement	285 000 €

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 2 février 2023,

Le Majre,

Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 06/02/2023

Date de télétransmission en préfecture : 06/02/2023